



Crevette guyanaise

Description de la pêche

La pêche à la crevette en Guyane commence au début des années 1960 avec son exploitation par des flottilles étrangères, et plus particulièrement des Etats-Unis, sur tout le plateau des Guyanes.

Après la création des zones économiques exclusives (ZEE) en 1978, la gestion de cette pêche a été confiée à la France, puis à la Communauté Européenne. Les flottilles étrangères ont dû prendre des licences communautaires et respecter les TAC définis par celle-ci. Peu à peu s'est opéré la francisation de la flotte de pêche, processus qui s'est achevé en 1991.

La flottille française prend le relais des bateaux américains et japonais. Elle atteint un maximum de 60 à 70 bateaux entre 1990 et 2005. Les faibles captures de la fin des années 2000, poussent les armateurs à arrêter leur activité ou à se regrouper en diminuant le nombre de bateaux en pêche. Les fortes hausses du prix du carburant ont incité les pêcheurs à abandonner les zones de pêche éloignées de Cayenne et à fréquenter des zones plus proches de la sonde de 30m, en-deçà de laquelle la pêche crevettière des espèces *Farfantepenaeus subtilis* et *F. brasiliensis* est interdite par arrêté préfectoral.

Débarquements des captures

Entre 1989 et 2009 on distingue trois périodes : 1989 -1998, période pendant laquelle les débarquements atteignent une valeur moyenne annuelle de 3 862 tonnes. S'ensuit, en 1999 et surtout en 2000, une chute des tonnages débarqués puis une reprise en 2003. Malgré cette reprise, la valeur moyenne durant cette période ne dépasse pas les 3084 T (20 % de moins que durant la période précédente). Mais les débarquements annuels entre 2007 et 2009 sont encore plus modestes puisqu'ils descendent à 1 853 tonnes. En 2010, le tonnage total débarqué est resté en dessous de 1000 tonnes.

Structures démographiques

La taille des captures s'étale entre 18 et 46mm LC (longueur céphalo-toracique), mais l'essentiel de la pêche est constitué de crevettes de 21 à 38mm LC. Les crevettes de petites tailles sont plutôt des mâles et celles de grandes tailles des femelles. Si les juvéniles pêchés ont pu représenter jusqu'à 20% de la moyenne annuelle des débarquements, aujourd'hui, ce taux ne représente plus que 2%. L'utilisation obligatoire du TTED (dispositif permettant la sortie de la poche des plus gros animaux), a permis de réduire la quantité de rejets en mer, qui, par le passé, atteignait jusqu'à 85% des captures.

Rendements

De 1989 à 2002, les CPUE (Capture Par Unité d'Effort) atteignent une moyenne de 200 kg/jour.mer. A partir de 2003, cette valeur connaît une augmentation significative, alors que le nombre de bateaux diminue. Le prix du carburant et la raréfaction de la ressource poussent les crevettiers à adopter une stratégie commune qui consiste à envoyer un bateau sentinelle avant de déployer leurs flottilles au large. La CPUE (moyenne glissante sur 12 mois) monte alors jusqu'à 400 kg/jour.mer avant de redescendre à 300 kg/jour.mer à partir de 2008.

Gestion

Un TAC (Total admissible de captures) de précaution de 4108 T est adopté par la CE au début des années '90 pour la pêche des crevettes pénnéides sur le plateau guyanais. Des captures de crevettes plus côtières (Seabob) ou plus profondes ont également été enregistrées à la même période, mais avec des débarquements minoritaires par rapport aux captures de pénnéides. Une zone d'exclusion a été décidée par arrêté préfectoral en dessous des 30m afin d'éviter la pêche des juvéniles et empêcher les conflits avec la pêche côtière artisanale. Le maillage des poches est passé de 40mm à 45mm, mais le chalutage est toujours réalisé avec une double poche.